

**Mme Alice Sportisse.** Mesdames, messieurs, le 4 mai dernier, peu avant deux heures du matin, un incendie se déclarait au siège 9 des houillères de Kenadsa, dans le Sud oranais. Cette catastrophe devait causer la mort, dans de terribles circonstances, de dix ouvriers mineurs, dont un chef d'équipe.

Cinq jours après, elle était suivie d'une seconde catastrophe due à la témérité et au dévouement sans limite d'un ingénieur qui, à l'insu de ses camarades, avait décidé d'explorer le fond du siège sinistré, pour lui arracher son secret. Cette deuxième catastrophe coûta la vie à deux ingénieurs et à deux chefs d'équipe.

Les circonstances qui entourent cette tragédie demeurent mystérieuses, malgré l'envoi sur place de hauts fonctionnaires du Gouvernement général et d'un nombre considérable d'enquêteurs officiels.

Les constatations, aussi bien que les témoignages, sont on ne peut plus troublants. Les faits, tels que nous les connaissons, nous obligent à poser dès maintenant une série de questions au Gouvernement.

Les constatations faites jusqu'ici — indépendamment de l'ensemble des faits que je laisse momentanément de côté — nous permettent de dire pourtant pourquoi l'opinion publique s'est troublée. Il y a d'abord les circonstances dans lesquelles cet incendie a éclaté; et c'est encore qu'il se soit déclaré au siège 9, qui est isolé, étant situé à six kilomètres de Kenadsa et à dix-neuf kilomètres des sièges de Bidon II. L'incendie a éclaté, en pleine nuit, vers une heure quarante-cinq du matin, dans un siège qui compte peu de personnel, car il est en préparation.

Les constatations établissent maintenant formellement que l'incendie s'est déclaré dans la descendrière principale, entre les niveaux C et D alors que l'équipe travaillait à la hauteur du niveau E. Depuis, on a pu constater, en effet, que plus au fond et, en particulier, à l'endroit où l'équipe travaillait, il n'y a pas de traces d'incendie. Les pompes situées à ce niveau sont intactes.

De ces brèves constatations, que je me réserve d'ailleurs de développer davantage, il faut retenir :

1<sup>o</sup> La rapidité et l'intensité avec lesquelles l'incendie s'est déclaré. En une heure, il était impossible de descendre à plus de soixante mètres;

2<sup>o</sup> L'endroit où il a éclaté : vers le milieu de la descendrière, ce qui ne permettait ni aux sauveteurs ni aux ouvriers du fond de remonter;

3<sup>o</sup> L'état des pompes, absolument intactes au moment où la prospection a pu se faire jusqu'à elles, le 10 mai seulement, par l'équipe de sauveteurs de Lens, ce qui écarte l'hypothèse du court-circuit;

4<sup>o</sup> Le blocage suspect du skip amenant les deux premiers sauveteurs, blocage qui semble avoir eu pour cause la présence sur la voie de poutres de bois disposées verticalement, en obstruant le passage.

Les thèses en présence sont de trois ordres : imprudence, court-circuit, sabotage.

Je pourrais donner des témoignages autorisés qui semblent écarter les deux premières.

Quant à la troisième, c'est celle qui semble cheminer dans l'opinion publique avec le plus d'insistance en raison des circonstances matérielles que j'ai indiquées brièvement et aussi en tenant compte :

1<sup>o</sup> D'un incident qui s'est produit, quatre jours avant la catastrophe, et au cours duquel un forgeron de ce siège, voulant allumer sa forge avec une pellette de

charbon pris sur le carreau, provoqua une explosion qui fit s'écrouler la cheminée et sauter les tuiles du bâtiment.

2<sup>o</sup> L'incident du 14 mai, c'est-à-dire dix jours après la première catastrophe, au cours duquel, à 5 heures du matin, à la fin d'un poste, on trouva dans une galerie du siège 8 un bois vermoulu enflammé et qui avait été préalablement nettoyé de son écorce humide. Comme par hasard, le téléphone de ce siège ne fonctionnait pas. Recherches faites, on découvrit sur la ligne téléphonique un fil de fer cause d'un court-circuit.

3<sup>o</sup> Quelques jours encore après, cambriolage des bureaux de la mine.

4<sup>o</sup> Enfin, l'importance capitale du siège 9 lui-même pour l'avenir de la mine.

Ce siège n'était qu'en préparation. Sa mise en exploitation devait permettre d'assurer le niveau actuel de la production car, du mois de juin 1948 à fin janvier 1949, l'exploitation de quatre autres sièges doit se terminer.

« Par la suite, disent les cadres et les techniciens, ce siège devait permettre d'augmenter de 50 p. 100 la production des houillères, qui est actuellement de 1.000 tonnes par jour. »

Enfin, équipé d'un matériel moderne — le seul, d'ailleurs, de toute la houillère — il devait établir la liaison avec le siège 25, également en préparation. Les charbons de ce dernier siège devaient être ramenés par une installation rationnelle et des plus économiques au siège 9 et, par ce dernier, jusqu'au lavoir situé à proximité.

Voilà donc, rapidement exposés, les éléments qui se rattachent directement à la catastrophe du 4 mai. Mais encore faudrait-il, pour permettre une appréciation exacte de cette catastrophe, connaître la situation passée et présente de la houillère, notamment la gestion avant le décret de nationalisation et dire comment, depuis la mise en place du nouveau conseil d'administration, il apparaît aux yeux de tous que non seulement cette houillère, contrairement aux affirmations de ses détracteurs, est viable et rentable, mais qu'elle peut être un élément déterminant de l'économie algérienne.

Au cours de mon interpellation, pour la discussion de laquelle je vous demande de fixer une date aussi rapprochée que possible, je me propose de décrire cette situation avec des documents authentiques, qui prouvent que la mine a des ennemis, même dans les sphères du gouvernement général, même au sein du conseil d'administration actuel.

Une autre question est également en jeu, dont on doit tenir compte : c'est la concurrence des charbons étrangers, dont certains membres du conseil d'administration actuel qui sont, en même temps, fonctionnaires du gouvernement général, voudraient, en Algérie, faire prévaloir la vente sur celle de nos charbons algériens.

Dans tous les cas, un fait demeure, qui domine tout. Il a fallu ces quatorze victimes du devoir, neuf musulmans, cinq européens, unis dans la mort, comme ils l'avaient été dans la peine, dans une exploitation minière située en plein Sahara, pour que les pouvoirs publics se rendent compte qu'au milieu des sables, à 700 kilomètres de la côte, près de 4.000 ouvriers, cadres et techniciens, travaillent dans les pires conditions à doter l'Algérie d'une industrie de première importance.

La tragédie de Kenadsa pose brutalement devant nous le problème de l'exploitation coloniale des travailleurs. Les grévistes du Kouif, en lutte depuis plus de cinquante-cinq jours, les victimes du Kenadsa appellent notre attention, d'une part, sur la

cupidité d'un patronat de combat qui ne veut rien abandonner de ses privilèges ni de ses bénéfices et, d'autre part, sur les travailleurs algériens auxquels on ne veut pas reconnaître les droits de leurs frères métropolitains, qui ne bénéficient pas des lois sociales et de la sécurité sociale, qui n'ont pu obtenir, pour la majorité des mines d'Algérie, l'application du statut des mineurs et qui ne connaissent pas le respect du règlement général des mines en Algérie.

Il faut donc que la lumière soit faite le plus tôt possible sur la tragédie de Kenadsa.

Les ouvriers, les ingénieurs et les cadres des mines d'Algérie ne peuvent se contenter des mondes d'enquêteurs officiels, qui ne les représentent pas. Ils revendiquent tous la sécurité dans leur travail et dans leur vie quotidienne.

Ils demandent, par conséquent, qu'une commission paritaire d'enquête soit rapidement désignée, comprenant des représentants qualifiés des ouvriers, des techniciens et des cadres.

En attendant, je demande que la date de discussion de mon interpellation soit rapidement fixée, car les mineurs de Kenadsa attendent les explications du Gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Serre.

**M. Charles Serre.** L'Oranie a appris, avec peine, le drame tragique du travail qui a atteint les mineurs de Kenadsa.

Toute la population d'Oranie, comme cette Assemblée, s'est inclinée avec émotion devant ces ouvriers européens et musulmans tombés sur le lieu de leur travail.

Comment ne citerais-je pas les actes d'héroïsme qui ont été accomplis par les cadres et par les ouvriers, certains d'entre eux étant tombés en se portant au secours de leurs camarades !

Ce drame affreux pose à notre conscience un grave problème : dans cette entreprise, qui est sous le contrôle de la puissance publique et lui appartient, tout est-il organisé d'une manière rationnelle, scientifique et moderne ?

Pour ma part, j'accepterais volontiers le renvoi à la suite qui a été demandé par M. le ministre de l'intérieur, mais je ne l'accepterais pas comme un enterrement, car la question mérite examen. Je sais que l'ordre du jour des travaux de cette Assemblée est surchargé et que les propositions de la conférence des présidents ne nous permettent pas de traiter tous les problèmes à la fois. J'espère, cependant, que la discussion de cette affaire s'engagera dans le plus bref délai, parce que nous sommes en présence d'un fait extrêmement important. Par la force des choses, les houillères du Sud-Oranais se sont développées, en effet, au cours de la dernière guerre, au mépris de légitimes préoccupations financières, en pleine méconnaissance aussi des données d'une saine organisation technique de l'exploitation. On a été contraint d'utiliser un matériel de fortune et, de façon parfois improvisée, de pousser la production au maximum.

Ces méthodes précaires ont peut-être conduit à négliger l'établissement d'un plan de travail sérieux, donnant toute son importance à la mise en place des moyens de sécurité, indispensables aux hommes qui, sous des températures terribles, travaillent, en plein désert, pour extraire le charbon nécessaire à l'économie nationale et aux activités algériennes.

Je me permets donc d'insister, à la fois, auprès du Gouvernement et de l'Assemblée, pour qu'on n'oublie pas les mineurs